

Le 7 MARS 2024

INTERSYNDICALE
Confédération Paysanne,
Fédération Française des
Apiculteurs Professionnels,
Union Nationale des Apiculteurs
Français,
Syndicat National des Apiculteurs

Madame, Messieurs,

Tout d'abord, nous vous remercions pour votre retour. Comme évoqué dans votre réponse à notre proposition de compte-rendu, nous partageons le constat de la crise du marché du miel que traversent actuellement les apicultrices et apiculteurs français, même si nous ne partageons pas totalement votre analyse de son origine. Est-il nécessaire d'en préciser la cause principale : l'importation massive du miel à bas prix qui déséquilibre le marché et les cours du miel.

La volonté débattue et trouvant le consensus lors de notre réunion du 09 février dernier était de faire une proposition commerciale commune destinée aux enseignes de la Grande distribution, en vue d'absorber les stocks des miels de France, tout en défendant la valorisation des miels français dans les linéaires des magasins avec la garantie d'une juste rémunération du miel aux apiculteurs.

La première étape étant la mise en place de « l'opération Foire aux miels de France » puis forts de cette initiative commune, continuer notre collaboration pour mettre en avant les miels français de façon suffisante, et pérenne dans les linéaires des GMS.

Concernant les stocks de miel de France, il nous est difficile techniquement d'évaluer rapidement et correctement les stocks chez les apiculteurs. Nous avons malgré tout proposé aux apiculteurs et apicultrices issus de toutes les structures syndicales et hors syndicats un sondage qui nous a permis de faire un « arrêt sur image » et donc d'avoir des éléments répondant aux engagements pris lors de notre rencontre. Ce sondage continue jour après jour d'être complété et corrigé le cas échéant et pourra être utilisé lors de notre prochaine rencontre.

Concernant la sollicitation des responsables de la grande distribution afin de mettre en place une action multi-marques « Foire aux miels de France » pour la mise en avant des miels français, nous espérons, que les prises de contacts ont déjà été faites puisque, lors de nos échanges, vous nous aviez signalé que vous disposiez, vous aussi de stocks de miels de France supérieurs aux volumes contractualisés avec les enseignes.

Il est donc nécessaire de réagir au plus vite à cette crise notamment en prenant contact dès maintenant avec les distributeurs. Pour cette raison, nous attendons un retour de votre part au plus vite nous informant de vos avancées à ce sujet afin de fixer un rendez-vous commun sous 10 jours, conditionneurs-Intersyndicale et distribution.

Passé ce délai, vous comprendrez que l'intersyndicale n'aura plus d'autre choix que de prendre directement contact avec les distributeurs pour faire avancer la résolution tant attendue par nos collègues de cette crise profonde.

Votre alerte sur le fait que cette action, parée des meilleures intentions, risque de produire des effets négatifs comme le déclenchement mécanique de la part des acteurs de la distribution d'une demande de baisse des prix du miel français, n'est pas recevable. Nous attendons un autre message de votre part.

L'intersyndicale se bat actuellement pour aider les apicultrices et apiculteurs en détresse en les aidant à vendre leur stock, cela ne se fera pas au détriment de la défense de leur revenu.

Suite aux actions de revendications, actuellement en pause, vous semblez reconnaître que les producteurs restent les meilleurs ambassadeurs de leurs productions. Aussi, nous ne pourrons apporter notre soutien à un affichage commercial si nous n'avons pas d'engagements de votre part sur des prix minimum, la transparence et la juste répartition des marges ainsi qu'un travail concret et collectif avec les GMS. Cela implique que si cette opération venait à être un succès dans les

linéaires, il sera attendu que les marges engendrées sur les miels d'ores et déjà payés depuis septembre 2023 fassent l'objet d'une rétrocession compensatrice.

Il nous apparaît indispensable que les transactions de miel se fassent dans les plus brefs délais. Les cadenciers des différentes enseignes n'étant pas figés pour une année complète, il existe la possibilité de rentrer des nouveautés toute l'année.

D'autre part, concernant les accords commerciaux annuels avec les distributeurs, si votre souhait est de pouvoir avancer les négociations dès septembre, l'intersyndicale se tient prête à vous soutenir dans cette démarche.

En espérant que notre collaboration se concrétise, nous pourrions alors rédiger un communiqué de presse commun informant de cette initiative positive.

Concernant votre souhait que l'on invite plus largement les structures économiques et syndicales concernées par la vente en circuit long aux éventuelles prochaines rencontres, pourriez-vous préciser votre demande nommément ?

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire et dans l'attente de votre réponse, recevez Madame, Messieurs, nos sincères salutations.



104 rue Robespierre.
93170 BAGNOLET



Fédération Française
des Apiculteurs
Professionnels

156 av Jean Rabet
26400 Crest



[5BIS rue du Faÿs
94 160 SAINT MANDE



5 rue de Copenhague
75008 PARIS